



MAIRIE DE

GRAMBOIS

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE du conseil municipal du 21 septembre 2023

La séance est ouverte à 19h

Convoqué le : 11 septembre 2023

Secrétaire de séance désigné : William TONDUT

Nombre de membres en exercice : 15

Présents

Présents : FERETTI Alain - BONNET François — CASTO Marie – DUBOIS Caroline - GIARETTO Jean-Louis – MAYEN Jérôme - MAZEL Guillaume - MIRBELLE Laëtitia - RIGAUX Jean-Louis - TONDUT William.

Absent représenté : MARGAILLAN Brigitte (pouvoir donné à CASTO Marie)

CARLE Olivier (pouvoir donné à DUBOIS Caroline)

Absent : ALARCON Céline - AVEZ Anne-Sophie - BARONIAN Bruno

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 11/05/2023
- Recrutement contrat aidé (CAE - PEC)
- Côtélub - Demande de subvention - Rénovation locaux commerciaux
- Conseil Départemental - Amendes de police
- SMDVF - Désignation d'un délégué suppléant
- Parc Régional du Luberon - Désignation d'un délégué suppléant
- Taxe annuelle sur les logements vacants et résidences secondaires
- Cotélub - Avenant convention - Groupement de commande
- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2023
- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2023
- Encaissement de chèque
- Subvention école - Classes transplantées
- Subvention Comité des Fêtes
- Informations diverses

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Recrutement d'un agent en contrat aidé

Le maire expose au conseil municipal que l'Etat a relancé les contrats aidés pour les collectivités. Il propose de recruter un agent pour continuer l'action de la maison des Gramboisiens. Contrat aidé avec la Mission locale. Mme Dubois demande l'âge limite pour les contrats aidés, le Maire explique les critères d'éligibilité. Pour ce contrat il s'agit de recruter un jeune de moins de 26 ans.

Accepté à l'unanimité

Côtélub – Demande de subvention.

Un fonds de concours pour les collectivités a été créé en faveur des locaux commerciaux communaux. Dans le cadre des travaux de rénovation de la boulangerie, la commune souhaite déposer un dossier de demande d'aide pour un montant de 16 500 € correspondant à 50 % des travaux engagés.

Les travaux consisteront notamment à la mise aux normes électriques, la réfection de la peinture et le changement des portes. Travaux entre octobre et janvier.

Accepté à l'unanimité

Conseil Départemental – Amendes de police

La commune souhaite déposer un dossier de demande de reversement des amendes de police pour un montant de 40 000.00 € auprès de département dans le cadre de travaux de voirie, de mise en sécurité des voies et d'aménagement urbain qu'il reste à engager notamment aux abords de l'école.

Accepté à l'unanimité

SMDVF – Désignation d'un délégué suppléant

Il est nécessaire de désigner un suppléant en remplacement de Madame Dominique PALOMBO.

Le Maire propose de nommer :

- GIARETTO Jean-Louis, Titulaire
- BONNET François, Suppléant

Accepté à l'unanimité

Parc Naturel Régional du Luberon - Désignation d'un délégué suppléant

Il est nécessaire de désigner un suppléant en remplacement de Madame Dominique PALOMBO.

Le Maire propose de nommer :

- FERETTI Alain, Titulaire
- MAZEL Guillaume, Suppléant

Accepté à l'unanimité

Taxe annuelle sur les logements vacants et résidences secondaires

A compter du 1^{er} janvier 2024, la commune entre dans le champs d'application de la TLV et peut instituer une majoration de taxe d'habitation sur logements vacants, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. L'augmentation du taux peut être compris entre 5 et 60 % sur la part revenant à la commune.

Aux vues des augmentations de charges, le Maire propose de voter un taux médian afin de ne pas trop augmenter les taxes sur les résidences secondaires : de majoration de taxe d'habitation sur les logements vacants, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de 35 %.

Accepté à l'unanimité

Côtélub – avenant convention Groupement de commande

Suite à la fin de contrat avec Lexagone (DPD), Côtélub propose aux communes intéressées d'ajouter par avenant à la convention groupement de commande déjà signée, un marché mutualisé de prestation de Délégué à la Protection des Données.

Accepté à l'unanimité

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le Maire rappelle le principe du fonds de solidarité pour le logement. Pour l'année 2023 la participation de la commune est fixé à 592.10 €

Accepté à l'unanimité

Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)

Le Maire rappelle le principe du fonds d'aide aux jeunes.

Le montant de la participation pour la commune est fixé à 200 €

Accepté à l'unanimité

Encaissement de chèques

Chq Groupama 2407.50 € – Remboursement du sinistre sur le poteau incendie – Route de Beaumont

Chq Groupama 386.63 € - remboursement de solde créditeur (flotte véhicules)

Accepté à l'unanimité

Subvention école – classes transplantées

Année scolaire 2023/2024 :

Participation classe de neige : 3050 €

Participation projet cirque : 450 €

Le coût est partagé entre l'école l'association des parents d'élèves, la mairie et les parents d'élèves.

Accepté à l'unanimité

Subvention comité des fêtes

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes lui permettant de démarrer ses activités dans l'attente de la subvention 2024 suite au changement de bureau. Le maire rappelle que le comité des fêtes n'a pas bénéficié de subvention en 2023. La subvention 2024 sera revu en fonction des activités proposées.

Le maire propose une avance de 1500 euros, à verser dès à présent.

Accepté à la majorité (1 contre : CARLE Olivier – 12 POUR)

Informations diverses

Le maire explique que la commune a été félicitée pour l'accueil d'un camping-car sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.